



Municipalité de Burtigny

Au Conseil général

Préavis n° 31/2021-2026

Rénovation de la Tour de l'Horloge de Burtigny et garantie de déficit de CHF 100'000.- en faveur de l'Association des Amis de la Tour de l'Horloge de Burtigny



Municipale responsable : Monya Jaccard

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le 24 mai 1864, le village de Burtigny subit un grave incendie qui détruisit de nombreux bâtiments dont l'école et la Tour de l'horloge. La cloche, fondue en 1838 par François Humbert, ainsi que l'horloge furent également détruites.

Rapidement, la Municipalité de l'époque mandata :

- M. Alfred Cugnet, architecte à Bursins, pour présenter de nouveaux plans de la Tour,
- M. Louis Crot, horloger à Granges-Marnand, pour l'horloge,
- M. Samuel Treboux, fondeur à Vevey, pour la cloche.

La nouvelle Tour de l'horloge fut terminée en août 1865.

Témoin de la gestion du temps communal au milieu du XIXe siècle, cet édifice, situé au centre du village-rue, est un monument emblématique de la commune. Elle a été classée en note 3 au Recensement architectural du canton de Vaud et a été mise à l'inventaire des Monuments historiques le 28 septembre 1990.

Son horloge mécanique constitue un témoin rare de la gestion du temps dans une commune rurale vaudoise, au-milieu du XIXe siècle.

2. DIAGNOSTIC GÉNÉRAL ET CONSTATS

La restauration de la Tour de l'Horloge est une nécessité. L'état des façades se dégrade de plus en plus et les infiltrations d'eau deviennent si importantes que des dégâts ont été constatés dans la salle des archives et dans la salle de municipalité. Des travaux d'assèchement ont dû être entrepris l'année dernière pour sauvegarder une partie des documents d'archives. Les travaux à réaliser urgemment ne peuvent donc plus attendre.

Tour

Malgré un entretien régulier, la Tour de l'horloge n'a pas échappé à l'épreuve du temps et aux intempéries. En effet, les crépis extérieurs présentent aujourd'hui de nombreuses fissures et décollements ; la plupart des joints des éléments en pierre de taille se sont fissurés ou ont disparu ; des efflorescences sur les faces intérieures de la Tour démontrent que l'eau météorique s'infiltré à travers la maçonnerie.



Beffroi :

La charpente du beffroi est affaissée en deux points et présente des traces de pourriture. Ces dommages menacent à long terme la stabilité et la sécurité de l'ouvrage d'où l'arrêt de la cloche à la volée.

**Horloge :**

L'horloge de Burtigny figure parmi les premières œuvres de l'entreprise Crot Père et Fils. Ils furent les derniers fabricants vaudois d'horloges monumentales.

C'est l'un des rares modèles encore présents sur son site d'origine et peut être remis en fonction grâce à la conservation attentive de tous ses éléments.

Le système Matthey-Doret, qui révèle l'évolution des besoins et les mesures d'économie de la commune en termes de sonnerie, est le seul ajout technique de cette horloge qui est restée telle que l'avait construite Louis Crot en 1865.

La possibilité de remettre en marche ce mécanisme confère à l'ensemble un intérêt patrimonial renforcé.



3. TRAVAUX ENVISAGÉS

Bâtiment

Les travaux d'entretien effectués jusqu'à ce jour n'ont pas toujours tenu compte de la catégorie historique de la Tour.

Ainsi, nous proposons d'entreprendre des travaux de remise en état du bâtiment. C'est ensuite sur cette base que l'entretien futur pourra être effectué.

Dans ce contexte, toutes les façades, intérieures et extérieures, seront refaites afin de combler les fissures existantes et de palier aux problèmes d'humidité qui se trouve actuellement piégée dans le revêtement en ciment.

Le beffroi sera remis à niveau, les zones endommagées réparées, deux poutres seront remplacées et la croix de St-André coté "lac" complétée.

L'ensemble des boiseries sera repeint ou changé en fonction de son état.

Nous profiterons de l'installation des échafaudages pour effectuer un contrôle externe de la toiture et faire les réparations nécessaires, le cas échéant.

Cloche

Les cloches sont des éléments importants du patrimoine. Elles doivent être préservées et conservées. Le but premier sera de diminuer au maximum l'usure et la dégradation de la cloche provoquée par la frappe du battant lorsqu'elle est en volée. Ainsi, il faudra coupler une motorisation de haute performance avec l'installation d'un battant adapté. Le battant existant, lourd et en acier dur, frappe trop fortement la cloche. Il devra être remplacé par un battant plus léger, forgé en une pièce dans un acier doux, à faible teneur en carbone. Ce nouvel élément permettra de diminuer l'usure au point de frappe et augmentera la durée de vie de la cloche ainsi que sa qualité acoustique.



En ce qui concerne le joug métallique, il sera remplacé par un joug traditionnel en chêne, avec des ferrures forgées à la main, afin de retrouver l'aspect historique de la sonnerie.



Horloge

Au vu de l'importance patrimoniale de l'horloge et du bon état de conservation de tous ses éléments, il nous paraît judicieux de la refaire fonctionner.

Les travaux de restauration proposés sur l'horloge permettront de la faire revivre dans sa situation d'origine grâce à l'automatisation du relevage des contre-poids et la gestion du balancier. Elle pourra ainsi fonctionner à nouveau avec l'entier de son mécanisme, sans le besoin d'intervention de tiers pour le relevage des contre-poids et le réglage de l'heure.

4. BUDGET

A ce jour, le montant estimé des travaux selon devis et architecte se monte à CHF 446'000.- TTC. Il comprend les postes suivants :

Travaux	
Échafaudages	17'300.-
Parois/ Façades extérieures et intérieures	83'700.-
Beffroi (charpente)	37'700.-
Horloge	53'300.-
Éléments de façade en pierre	48'200.-
Menuiseries extérieures et intérieures	28'800.-
Toiture	28'000.-
Installations électriques	6'000.-
Aménagements extérieurs : destruction du garage pour mise en valeur du bâtiment. Optionnels selon discussion et accord avec les propriétaires.	50'000.-
Frais secondaires	6'000.-
Mandataire (architecte) : étude, planification, organisation, contrôle et suivi des travaux, dossier recherche de fonds	51'000.-
Divers et imprévus	35'000.-
Communication	
Visites pour les habitants (pendant et après travaux)	1'000.-
Journée du Patrimoine (visites publiques)	
Total budget TTC	446'000.-

5. FINANCEMENT

Le budget représentant un montant substantiel pour les finances communales, la Municipalité souhaite explorer toutes les possibilités financières afin de mener à bien ces travaux.

A cette fin, l'Association des Amis de la Tour de l'Horloge de Burtigny (AATHB), composé de trois habitants du village et deux des membres de la Municipalité, a été créé le 31 mars 2025. Son but est de réunir des fonds auprès de bailleurs externes afin de soutenir la Commune de Burtigny dans son programme de rénovation, préservation de son patrimoine architectural et en particulier de la rénovation de la Tour de l'Horloge.

En parallèle, la Municipalité et l'AATHB ont mandaté un architecte spécialisé dans le patrimoine bâti afin de constituer un dossier de demande de soutiens auprès de fondations privées et pour obtenir des subventions auprès du canton de Vaud et de la Confédération. Ce dossier inclut une présentation du projet, les travaux à effectuer, le planning d'interventions et le budget.

Une demande de protection de la Tour de l'Horloge a été faite auprès de Monuments Historiques du canton de Vaud afin de pouvoir accéder aux subsides cantonaux.

Plan de financement

Financements externes	
Subventions	
Confédération, Monuments Historiques	36'500.-
État de Vaud, Monuments Historiques	36'500.-
État de Vaud, pour étude spécialisée	3'000.-
Sous-total subventions	76'000.-
Mécénat *	
Fondation d'aide sociale et culturelle (LoRo Vaud)	100'000.-
Fondation Sandoz	70'000.-
Fondation Ernst Göhner	70'000.-
Fondation Sophie et Karl Binding	50'000.-
Fondation Pro Patria	30'000.-
Sous-total mécénat	320'000.-
Sponsoring	
Entreprises horlogères et autres	50'000.-
Sous-total Sponsoring	50'000.-
TOTAL	446'000.-
Financement interne (au cas où tous les financements demandés ne sont pas accordés)	
Commune de Burtigny, garantie de déficit	100'000.-
TOTAL	100'000.-

* Fondations mentionnées à titre indicatif et montants prévus pour les demandes auprès de ces différentes institutions

La planification des travaux ne sera entreprise que lorsque les fonds nécessaires à leur financement seront réunis.

Seule exception à cette règle, les montants des subventions cantonales n'étant versés qu'à la fin des travaux, il n'est pas exclu que la Commune doive prêter sans taux d'intérêt à AATHB pendant une période que nous espérons la plus courte possible.

6. GARANTIE DE DEFICIT

Le terme garantie de déficit désigne un engagement pris par une entité (souvent une collectivité publique ou une institution) de couvrir les pertes financières d'une autre entité, généralement une fondation ou une association, si celle-ci ne parvient pas à équilibrer ses comptes. C'est une pratique courante, bien qu'elle ne soit pas définie de manière explicite dans la législation fédérale. Elle permet de sécuriser le financement de projets d'intérêt public en cas de difficultés financières.

L'expérience a montré que pour avoir des chances d'obtenir des fonds de diverses fondations, il est important qu'un montant octroyé par la Commune figure sur le plan de financement. La Municipalité propose d'octroyer, en accord avec le boursier communal, une garantie de déficit à hauteur de CHF 100'000.-. Ce montant ne mettrait pas en péril les liquidités de la Commune. L'avantage de la garantie de déficit est qu'elle permet de mentionner un chiffre sur le dossier de demande de dons, sans péjorer les finances communales.

La garantie de déficit fait partie intégrante du plan de financement. Elle représente la participation financière de la commune au projet de restauration, jusqu'à hauteur de 100'000.-. Ce montant sera amorti à la fin des travaux conformément aux dispositions de MCH2, à savoir sur une durée de 30 ans.

En cas d'activation de la garantie de déficit, la Municipalité demandera à consulter l'ensemble des comptes et s'assurera que les dépenses effectuées l'ont été à bon escient. Ces vérifications prendront évidemment un aspect très formel, puisque deux membres de la Municipalité font partie du comité de l'Association et que selon l'article 4 des statuts un organe de vérification de comptes doit être nommé.

Même s'il n'est évidemment pas possible de donner une assurance à 100% et qu'il convient de rester prudent, la Municipalité estime que l'ensemble du dispositif décrit précédemment, à commencer par la qualité du dossier, ainsi que les décisions prises en matière de financement, devraient prémunir la collectivité d'un risque de déficit.

Une convention entre la Municipalité et l'AATHB sera signée entre les deux parties. Elle exposera les exigences de la Municipalité et les modalités de paiement jusqu'à concurrence du montant garanti de 100'000.-.

7. PLANIFICATION

CALENDRIER INDICATIF

printemps-été 2025 :	appels d'offres, consolidation des devis, recherche de fonds
automne 2025 :	début du chantier de restauration, gros œuvre et installations techniques
été 2026 :	inauguration

Le projet pourra être réalisé dans sa totalité pour autant que les bailleurs de fonds octroient les soutiens demandés.

Dans le cas où l'association ne reçoit pas la totalité de fonds, le projet sera redimensionné avec l'exécution de travaux qui portent en priorité sur la sécurité du bâtiment.

8. CONCLUSION

Afin de préserver notre patrimoine historique et d'assurer la conservation durable de notre bâtiment communal, la restauration de la Tour de l'Horloge s'impose comme une nécessité. L'état avancé de dégradation des façades ainsi que les infiltrations d'eau constatées compromettent la structure du bâtiment et mettent en danger des espaces essentiels tels que la salle de municipalité et les archives.

Dans une logique de rationalisation des coûts, ce projet propose une intervention globale qui regroupe les travaux de restauration architecturale, la remise en état du beffroi, la conservation de l'horloge historique et la préservation de la cloche. L'implication de l'Association des Amis de la Tour de l'Horloge, la mobilisation de financements externes, ainsi que le recours à une garantie de déficit limitée visent à préserver les ressources communales tout en valorisant le patrimoine local.



Décision du Conseil général :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Burtigny

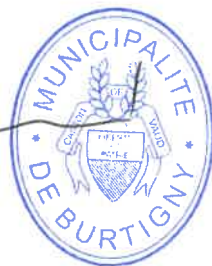
- Vu** le préavis 31/2025 concernant la rénovation de la Tour de l'Horloge de Burtigny et la demande de garantie de déficit en faveur de l'AATHB d'un montant de CHF 100'000.-;
- Entendu** le rapport de la commission des finances ;
- Considérant** que ce préavis a été porté à l'ordre du jour ;
- Décide** d'adopter le préavis 31/2025 concernant la rénovation de la Tour de l'Horloge de Burtigny et la demande de garantie de déficit en faveur de l'AATHB d'un montant de CHF 100'000.-;
- d'accorder à cet effet une couverture de déficit de CHF 100'000.- qui sera financée par la trésorerie courante de la Commune.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 06.05.2025 pour être soumis au Conseil général de Burtigny

Au nom de la Municipalité

La Syndique


Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire


Irène Richard